

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers
en exercice :** 27
présents : 25
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

N° 030/2016

OBJET : Finances :

**Subvention aux
associations culturelles.**

L'an deux mille seize
le onze du mois d'avril à dix-sept heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 avril 2015.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe
CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles
BEVACQUA / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/
Mélanie MORINI / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/
RODRIGUEZ Régine/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine
DUNOYER DE SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN_
Philippe JANIN/ Sophie ESPOSITO
PROCURATIONS : Marc LEROY à Jean Yves LESSATINI / Sonia CHAKROUNI à
Romain BIANCHI
ABSENT :
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI
oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions
notamment ses articles L.4221-1 et L ; 4221-5 du CGCT,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Considérant l'avis favorable de la Commission de la Culture qui s'est
déroulée le 8 mars 2016,

Considérant la nécessité de l'attribution d'une subvention
exceptionnelle aux associations Culturelles

Il est proposé au Conseil municipal l'attribution de subventions de
fonctionnement aux associations culturelles citées infra pour un
montant de 6 100 € (six mille cent EUROS) selon la répartition
présentée ci-dessous

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- d'ATTRIBUER les subventions aux associations culturelles qui en ont
fait la demande détaillées ci-dessous :

Club Philatélie, 990€

Music Emotion, subvention attribuée en nature (locaux, électricité, fluide)

Wild Cat's Race Machine, 1 800€

Résidences de La Condamine, 720€

Solidarité échanges Madagascar, 540€

Photo Club des Paillons, 700€

Comité de Jumelage/Alessandria Della Rocca 1 350€

-d'Autoriser le Maire à signer tout document relatif au versement de ces subventions

- d'Ajouter que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2016, section de fonctionnement ;

et

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

**Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
...../04/2016
et publication en mairie
le : .../04/2016**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

